

Séance du Conseil municipal du 19 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le lundi 19 octobre à 20 heures, le Conseil municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du 05 octobre 2020, s'est réuni au lieu habituel de ses séances.

Étaient présents : 13 Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

BILLÉ Christine, CALESTROUPAT Cindy, DABADIE Alice, DARZAC Nicolas, DELORD Didier, FROUIN Michel, GOMEZ Louis, JACQMOT Patrick, LABORDE Cédric, LAMARQUE Jean-Michel, LESCLOUPÉ Guillaume, RICHEVAUX Frédéric, THOMAS Jean-François.

Absents excusés : 2 LASSERRE Jacques. LANGLADE Christophe.

Pouvoirs : 1 Christophe LANGLADE à Jean-François THOMAS

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- 1) de s'associer aux hommages rendus, partout en France, au professeur assassiné vendredi 16 octobre 2020, en sortant de son collège parce qu'il avait fait un cours sur la liberté d'expression et qu'il avait utilisé des caricatures,
- 2) d'exprimer le plus vif soutien à sa famille, à ses proches, ainsi qu'à tous les enseignants, en observant une minute de silence.

Une minute de silence a été observée par le Conseil municipal de Viella en hommage au professeur Samuel PATTY, assassiné.



Rappel de l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la réunion du 08 septembre 2020
- Modification des statuts de la CCAA, examen, délibération
- Programme voirie 2020 VIELLA : fonctionnement et investissements
- Finances : situation au 30 septembre 2020
- Dépenses énergie : réflexion sur le fonctionnement de l'éclairage public
- Informations CCAA
- Questions diverses

Monsieur Didier DELORD est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 8 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité (13 présentes + 1 pouvoir).

1 – Approbation des statuts de la Communauté de communes Armagnac Adour (CCAA)

Lors du conseil communautaire qui s'est tenu à VIELLA le 21 septembre 2020, il a été décidé la création d'un Centre Intercommunal de la santé qui pour être géré par la Communauté de communes Armagnac Adour. Sa création est prévue à Riscle avec des antennes à AIGNAN et à VIELLA. Suite à ce projet, les statuts de la CCAA doivent être mis à jour et présentés aux Conseils municipaux des 24 communes.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de décider de la création d'un **Centre Intercommunal de Santé (C.I.S.)** qui est un établissement où exercent uniquement des médecins salariés de la collectivité et non une Maison de Santé où tous les professionnels de santé exercent en libéral.

Le budget prévu pour une année de fonctionnement est d'environ 340 000 euros. Dans ce cas, il s'agit d'une compétence nouvelle exercée par la CCAA.

La révision des statuts de la CCAA s'impose pour 3 raisons :

- La création d'un Centre Intercommunal de Santé,
- le nombre de communes qui la composent du fait de la fusion RISCLE CANNET (24 communes au lieu de 25),
- la prise de compétence Plan Climat Air Énergie Territorial (P.C.A.E.T.) exercée par le Pays Val d'Adour pour le compte de la CCAA.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que Monsieur le Président de la Communauté de communes Armagnac Adour, lui a adressé par courrier le lundi 28 septembre 2020 le projet des nouveaux statuts pour la CCAA. [Voir annexe 1](#)

Il s'agit de mettre en conformité les anciens statuts avec la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019. La CCAA exercera en lieu et place des communes, six compétences obligatoires sur sept (l'assainissement collectif et non collectif reste de compétence communale). Les autres compétences ne sont plus ni optionnelles ni facultatives, mais forment un bloc de compétences supplémentaires.

La CCAA en exerce onze ; elle souhaite exercer une douzième compétence supplémentaire : « politique publique de santé d'intérêt communautaire » pour permettre la création et la gestion du Centre intercommunal de santé à Riscle ainsi que ses antennes médicales à Aignan et à Viella. Monsieur le Maire propose donc aux conseillers municipaux l'adoption de ces nouveaux statuts.

Après avoir écouté l'exposé du Maire et la lecture des statuts de la CCAA, les conseillers municipaux de VIELLA délibèrent sur la difficulté de recrutement des médecins en zone rurale et sur la question du remplacement à venir du Docteur actuellement en fonction à VIELLA.

L'assemblée décide :

- **de rencontrer le Docteur en poste à VIELLA pour connaître ses projets,**
- **d'adopter à l'unanimité des membres présents, la modification des statuts de la communauté de communes Armagnac Adour, telle qu'elle leur a été présentée.**

2 – Programme voirie 2020 / Fonctionnement et investissement

Le curage des fossés a démarré la semaine dernière : 60 heures de pelle sont prévues pour VIELLA. Pour information, Monsieur le Maire présente le tableau des dépenses en fonctionnement et en investissement de la voirie tel qu'il a été annoncé lors de la réunion de la commission voirie qui s'est tenue le 28 septembre 2020 à Termes d'Armagnac. Dans ce programme, la réfection des ponts ne figure pas. Or, actuellement, cinq ponts sont dangereux et interdits à la circulation sur le territoire de la CCAA. Une première étude a chiffré la réfection des ponts à 350 000 € environ.

Une délégation de la CCAA (composée du Président, du Vice-président en charge de la voirie et du technicien) propose de rencontrer les services compétents du Département du Gers pour essayer de trouver des solutions moins onéreuses pour la réfection de ces ponts qui n'ont pas tous la même utilité.

La réfection du pont de l'Arricaou de VIELLA sur la voie communale n°5 dite Route de Lasserre est chiffrée à près de 62 000 € HT. Ce pont de l'Arricaou n'est sans doute pas prêt d'être réparé et ré ouvert à la circulation. Des explications devront être fournies aux principaux utilisateurs riverains.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil et s'interroge sur l'opportunité de demander à la CCAA d'étudier la reconstruction à l'aide de buses en béton armé rondes ou carrées, compte tenu :

- *du coût de la construction de ce pont
- * de la durée de l'interdiction de circuler
- * de la date de début des travaux indéterminée
- *de la durée du chantier
- * de l'impatience des nombreux utilisateurs de cette route très fréquentée.

Le Conseil municipal souhaite que Monsieur le Maire envoie un courrier à Monsieur le Président de la CCAA pour lui demander que ses services étudient dans les plus brefs délais, la solution la moins onéreuse, la plus rapide et en conformité avec les règles, qui permettra la reconstruction de ce pont et la ré ouverture de la circulation sur la voie N° 5.

3 – Situation financière fin septembre 2020 :

Monsieur le Maire présente les deux tableaux ci-dessous.

L'assemblée n'a pas d'observations.

Point sur les finances de la commune le 30/09/20

	Dépenses		2019	Recettes		2019
	30/09/2020	Budget 2020	Dépenses	30/09/2020	Budget 2020	Recettes
	2020	2020	CA 2019		2020	CA 2019
Fonctionnement	251 790,30	465 361,72	371 819,89	363 095,80	465 361,72	456 079,87
Investissement	64 166,98	100 053,32	224 521,77	92 687,48	100 053,32	269 668,22
TOTAL	315 957,28	565 415,04	596 341,66	455 783,28	565 415,04	725 748,09
Pourcentage Fonctionnement	54,11%			78,02%		
Pourcentage Investissement	564,13%			92,64%		

Point sur les finances Assainissement Collectif le 30/09/20

	Dépenses		2019	Recettes		2019
	30/09/2020	Budget 2020	Dépenses	30/09/2020	Budget 2020	Recettes
	2020	2020	CA 2019		2020	CA 2019
Fonctionnement	16 102,52	78 808,08		68 603,89	78 808,08	
Investissement	212 857,13	251 811,49		203 130,49	251 811,49	
TOTAL	228 959,65	330 619,57		271 734,38	330 619,57	
Pourcentage Fonctionnement	20,43%			87,05%		
Pourcentage Investissement	84,53%			80,67%		

4 – Dépenses énergie : réflexion sur le fonctionnement de l'éclairage public

Monsieur le Maire présente la situation financière du poste « éclairage public et électricité des bâtiments communaux » comme suit :

Dépense sur 12 mois :

Éclairage public Factures Total Direct Énergies : 4 078,47 € soit 337,37€ / mois

Bâtiments Factures Total Direct Énergies : 13 623,93 € soit 1 135,33 € / mois

dont piscine municipale : 9 398,01 €

Bâtiments Factures EDF : 4 400,57 €

Dépenses électricité sur les 12 derniers mois : Éclairage public + Bâtiments : 22 102,97 €

Il propose de mettre en place des mesures pour essayer de diminuer le montant des factures. De très nombreuses communes (Madiran, Garlin, Sauvagnon, Navarrenx, par exemple) ont opté pour une extinction partielle ou totale de l'éclairage public. D'autres communes l'envisagent.

VIELLA a déjà réalisé le remplacement de très nombreuses lampes énergivores par des lampes « leds ». La consommation est ainsi réduite, car, en plus d'être d'une puissance inférieure, ces lampes en diminuant la luminosité sans conséquences pour la sécurité, diminuent automatiquement la consommation à partir de 23 heures.

Mais, il reste un certain nombre de lampes anciennes pour lesquelles le SDEG a proposé un devis pour les remplacer :

Postes 21 & 37 ex P1	7 lampes	4 410,38 €
Poste 8 La Barade	4 lampes	2 684,08 €
Poste 9 GériSSon	11 lampes	7 293,18 €
	TOTAL :	14 387,64 €

Une extinction de l'éclairage public de 0H00 à 6H00 permettrait également un gain d'environ 1 200,00 € par an.

Monsieur le Maire explique que les économies réalisées par le remplacement de l'ensemble des lampes (qui induit une diminution de la consommation) et la possibilité d'instaurer une extinction partielle de l'éclairage public permettraient de financer le remplacement des lampes restantes.

Après délibération, le Conseil municipal décide de faire un essai d'extinction partielle de 23H00 à 6H00 sur les postes suivants : P6 Route de Madiran, P8 La Barade et P9 GériSSon.

5 – Informations CCAA

PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le bureau d'étude en charge de ce dossier a repris les travaux et organise à nouveau des réunions sur le territoire de la CCAA. Chaque conseiller est destinataire des comptes rendus de ces réunions. Dès que le dossier sera terminé, il sera soumis à enquête publique. En fonction du résultat de l'enquête, il devra être approuvé par Monsieur le Préfet.

Pacte de gouvernance de la CCAA : Une note de Monsieur le Préfet en date du 21 septembre 2020 rappelle que la commune doit élaborer un pacte de gouvernance et instituer la conférence des maires. Il doit être adopté par le Conseil communautaire dans un délai de 9 mois après le renouvellement du Conseil, soit avant le 15 avril 2021.

6 – Questions diverses

* Projet de station-service :

Le résultat du comptage des véhicules sur la RD 44 indique une fréquentation moyenne de plus de 500 véhicules par jour, week-end compris. L'interlocuteur du projet, Monsieur CHIANBRANDI a donné les prérequis pour la création de la station. Une rencontre a eu lieu le vendredi 18 septembre 2020 avec le chef de chantier de l'Entreprise SOGEBE pour étudier la construction des voies et réseaux divers (VRD) et établir un devis.

Un devis a été demandé au SIEBAG de Riscle pour le branchement en eau potable.

Un devis a été demandé à ENEDIS pour l'alimentation en électricité.

Il reste un devis à demander à ORANGE pour la ligne TELECOM et au Crédit agricole pour le paiement.

Le conseiller municipal Christophe LANGLADE est l'interlocuteur de la Société pour le suivi de ce dossier.

* Compte rendu de la visite d'une station-service réalisée par la même société à ARRENS-MARSOUS le vendredi 9 octobre 2020. Étaient présents : Christian FROUIN, Frédéric RICHEVAUX, Jean-François THOMAS qui ont été reçus par Monsieur le Maire d'ARRENS-MARSOUS, accompagné par plusieurs conseillers municipaux.

Leur station-service a été créée en même temps qu'une supérette « PROXI ». La commune est très satisfaite du service rendu. Un contrat de prestations entre la commune et la société qui exploite la station a été signé pour des prestations d'entretien telles que la bonne tenue de la station, le remplacement des rouleaux papier sur la borne de paiement, la surveillance de la propreté, ... etc. Pour ces prestations, 80 € / mois de carburant sont mis à disposition de la Commune.

La dépense engagée par la commune est difficile à chiffrer car elle est englobée dans l'ensemble de l'équipement. Elle peut être évaluée entre 50 000 € et 70 000 €.

La station-service d'ARRENS-MARSOUS est équipée de deux distributeurs : « carburants 95 E10 » et « DIESEL ». Il manque « 95 seul » pour petite motoculture, tronçonneuse, ... etc.

* Projet de restauration du drapeau de 1870 :

Le devis de restauration du drapeau s'élève à 950,00 € HT.

L'ONACVG du Gers a donné son accord pour une subvention de 80,00 €.

Certaines informations permettent de penser que le dossier de VIELLA sera retenu dans le cadre des « Pacherenc d'or » organisé annuellement par les Producteurs PLAIMONT de Saint-Mont.

Monsieur le Maire sollicite un volontaire pour l'expédition du drapeau. Monsieur Didier DELORD se porte volontaire pour fournir un carton pour l'emballage du drapeau.

* Spectacle « Dire et lire à l'air » :

Le spectacle proposé par la Médiathèque départementale avec l'aide des bénévoles de la Médiathèque de VIELLA, a connu un vif succès puisque se sont plus de 93 personnes qui ont participé le samedi 26 septembre 2020 au Foyer en raison de la pluie. Remerciements d'une part à Marie LOTIER qui a mobilisé les enfants de l'école, et d'autre part aux bénévoles de la Médiathèque de VIELLA qui ont travaillé pour la réussite de cette soirée.

* Recrutement d'un agent technique :

12 candidatures ont été enregistrées.

La Commission « Personnel » (composée de Cindy CALESTROUPAT, Christophe LANGLADE, Cédric LABORDE et Jean-François THOMAS) a examiné et analysé les C.V. et les lettres de motivation. Le choix était difficile en raison de peu de compétences des candidats.

Un C.V. a été retenu ; le candidat a été reçu le samedi 26 septembre 2020. Il s'agit de Monsieur Damien CORBACHO. Il lui est proposé un contrat à durée déterminée (CDD) de 6 mois au départ, pour 24 heures hebdomadaires. Il a débuté le lundi 12 octobre 2020. Il travaille au rythme de 3 jours par semaine.

* Une question supplémentaire est posée en fin de séance. Elle concerne les aires recevant les containers à ordures ménagères.

- * Comment éviter de retrouver des déchets verts dans les containers ?
- * Comment empêcher les dépôts de toutes sortes devant les containers ?
- * Comment améliorer l'affichage devant les aires ?

Réponse :

Une rencontre avec ce responsable a eu lieu dernièrement. Son service doit améliorer l'aire de stockage du stade en déplaçant les containers à verres et en augmentant le nombre de containers marron et jaune. Le nombre de containers sera également augmenté au Quartier Estremdébat.

Un contact sera pris avec le responsable du SICTOM pour qu'il propose des affiches à placer au niveau des aires.

L'ordre du jour et les questions diverses étant terminées, la séance est close à 22 H 30.